AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-5-70 064241

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
Boîte Postale 1078 - 34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel
25 francs
N° II6 - MAI 1970/I8
4° supplément

TORDEUSE ORIENTALE

Nous observons un nombre croissant de papillons en élevage. D'autre part la température crépusculaire tend à être, de façon continue, favorable aux accouplements et à la ponte. C'est pourquoi nous préconisons en pépinière et dans les jeunes vergers en cours de formation un traitement pour éviter la destruction des écussons de greffage, et l'altération des prolongements susceptibles d'être minés par la lère génération de chenilles.

OIDIUMS et TAVELURE DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU

L'abricotier et le pêcher doivent continuer à recevoir une protection dans les vergers où ces maladies se sont manifestées.

MOUCHE DE LA CERISE

La Mouche de la cerise occasionne seulement des dégâts aux fruits tardifs et semi-tardifs. Seuls les arbres producteurs de ces fruits doivent être traités; l'arboriculteur est donc conduit à décider lui-même de la nécessité d'un traitement en fonction des dégâts observés les années précédentes et d'après l'observation de la maturité de certaines variétés. En effet la variété Bigareau Jaboulay constitue une excellente référence.

Pour les fruits destinés à la confiserie qui ne doivent pas contenir d'asticot, ni présenter de trace de piqûre, il convient de traiter tous les fruits des variétés destinées à cette industrie (traiter 12 à I5 jours avant la maturité du Bigareau Jaboulay).

Pour les cerises qui seront consommées en nature, il est possible de retarder les traitements jusqu'à l'époque de la maturité du Bigareau Jaboulay (qui ne sera donc pas traité).

Utiliser :

- en préventif (fruits destinés à la conserverie) : le D.D.T. (15)
- en préventif et en curatif : le Diazinon (I5) - le Diméthoate (7) - Le Fenthion (7)
  les Oléoparathions (I5) - L'Endothion (22) -
  le Formothion (7).

Le chiffre entre parenthèses indique en jours le délai d'utilisation avant récolte.

L.L.TROUILLON

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

INFORMATIONS

MELONS -

Qu'ils soient cultivés sous films plastiques ou sous tunnels les melons ont subit un retard assez marqué du fait des froids du mois d'avril. Selon les secteurs et les techniques culturales la végétation de melons est plus ou moins avancée : certaines cultures ne sont encore qu'au début de la formation des feuilles vraies, d'autres ont déjà subit soit un étêtage, soit la taille des "chaînes". Certaines cultures sont encore sous abris, d'autres viennent d'être mises à l'air libre.

L'époque des interventions phytosanitaires commence donc et nous attirons l'attention des agriculteurs sur les maladies ou insectes suivants :

L'Oïdium : Pour combattre cette maladie on utilisera un des produits suivants mentionnés dans la liste des pesticides autorisés au I° janvier I970 (édition spéciale des Avertissements agricoles) :

Benomyl
Chinométhionate
Dinocap (poudrages ou pulvérisations)
Drazoxolon
Soufres fluents (poudrages)
Soufres micronisés (dose maximum 600 g)
Tetrachloroisophtalonitrile
Thiabendazole

P 416

.../...

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

En début de culture les pulvérisations devront être préférées aux poudrages. Les soufres et surtout les soufres fluents peuvent occasionner des brûlures par temps chaud et s.c.

Pucerons - Les pucerons, principal vecteur des maladies à virus du melon, devront être combattus très tôt de façon à éviter les fortes pullulations qui risqueraient de propager les viroses.

Utiliser un des produits autorisés en cultures maraîchères (liste des pesticides autorisés au I° janvier I970 dans le bulletin spécial des Avertissements agricoles).

Carence en molybdène - Dans les cultures où cette maladie apparaît assez fréquemment (Costières du Gard par exemple) une pulvérisation à raison de 200 l/ha de bouillie contenant 4 g de molybdate d'ammonium (2 gr par hectolitre) fera disparaître rapidement les symptômes de cette carence.

TOMATES -

Alternariose - Les pluies récentes survenues en divers secteurs après celles du 6 au I2 mai risquent de déclencher une attaque d'Alternariose dans les cultures de tomates de conserve ou primeurs.

Un traitement devrait donc être exécuté dès que possible, s'il n'a déjà été fait, en utilisant un des produits suivants aux doses recommandées par les fabricants : Manèbe, Mancozèbe, Propinèbe, etc... L'emploi des sels de cuivre, insuffisamment efficaces contre l'Alternaria et qui ont un effet dépressif sur les tomates, n'est pas recommandé.

CRUCIFERES -

Teigne - Un important vol de papillons de la Teigne des crucifères est observé depuis quelques jours. Les chenilles qui éclosent d'oeufs pondus par ces papillons le long des nervures dévorent le limbe des feuilles des diverses crucifères maraîchères (choux, choux-fleurs, radis, navets, etc...)

Il convient donc de traiter le plus tôt possible de façon à intervenir au moment de l'éclosion des jeunes chenilles, plus faciles à tuer que lorsqu'elles sont plus âgées.

On utilisera un insecticide organique de synthèse ordinairement employé contre la Piéride du chou (D.D.T. - Parathion - Malathion - Roténone - Phosalone - Carbaryl, etc...) en respectant les délais d'emploi en culture maraîchère.

CULTURES MARAICHERES EN GENERAL -

Vers gris - Signalée, par le Centre National de la Recherche Agronomique à Montfavet, une pullulation extrêmement importante d'une espèce de Vers gris risque de commettre de très sérieux dégâts dans les cultures maraîchères, dégâts d'autant plus graves que les plants sont jeunes. De nombreuses espèces maraîchères peuvent être attaquées par ces chenilles de noctuelles et en particulier les Tomates, Poivrons, Crucifères, etc...

Les chenilles attaquent, de nuit, le collet des plants qu'elles rongent et sectionnent, le feuillage aussi peut être dévoré.

Une surveillance attentive des cultures est nécessaire. Pour s'assurer de la présence de chenilles en cas de mortalité de plants ou de dégâts sur feuilles, il faut examiner une couche de sol de 4 à 5 cm de profondeur autour des plants. C'est en effet le lieu de refuge diurne de ces chenilles qui ont une activité nocturne.

Seuls les appâts empoisonnés peuvent assurer une protection efficace et durable. On trouve ces appâts sous différents noms commerciaux, mais les agriculteurs peuvent les fabriquer en utilisant, pour 100 kgs de son et 20 à 40 l. d'eau, un des produits suivants aux doses en grammes de M.A. indiquées entre parenthèses :

Dieldrine (I50) - Aldrine (I50) - Endosulfan (200) - Heptachlore (300)
Chlordane (500) - Lindane (500) - D.D.T. (500) - Toxaphène (500).

Ces appâts seront épandus à la dose de 60 à 80 kgs à l'hectare soit à la main, soit à l'épandeur d'engrais (dans ce cas il faut utiliser moins d'eau sinon l'appareil risque de "bourrer".

P. CHRESTIAN

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE

Tirage du 20 Mai I970